

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 03 décembre 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEBORGNE Yannick, LECREUX Dorothee, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, PRIGENT Stéphanie, REBOUX Patricia, RUAUX Eric, SANSON Didier, Mme SIROT Claire.

Absents excusés : MATAGNE Fanny (donne pouvoir à Eric Boisnard), THEBAULT Nadine

Madame Patricia REBOUX a été nommée Secrétaire

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 octobre 2021.

2/ Délibérations à ajouter :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter 2 délibérations :

- les dépenses imputées à l'article comptable 6232,

-rectification sur la participation des communes extérieures aux frais de dépenses de fonctionnement de l'école pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces deux délibérations à la réunion

2/ compte rendu des décisions et informations diverses

-Monument aux morts : RDV avec la société Lafosse pour établir un devis de consolidation du talus suite au glissement de terrain.

-Eolienne à l'Hôtellerie : Rencontre avec les opposants au projet.

-Travaux parking (chaufferie) : suite aux travaux de la chaufferie, un accord à l'amiable a été conclu avec l'entreprise de terrassement.

-Agence Routière : demande des riverains de la RD75b et au lieu-dit La Gare, de mettre une ligne blanche sur la 75 pour éviter les dépassements dangereux et de faire une demande auprès de la gendarmerie d'Orbec de faire des contrôles.

Rd266 : solutionner le problème pluvial entre l'impasse de la Trabièrre et la RD 266.

-Chaufferie communale : bon fonctionnement de la chaufferie. Problème d'isolation dans un des logements communaux. Isolation à faire en urgence.

Calvaire : problème d'approvisionnement pour le bois en vue de fabriquer la croix du Christ.

-Vestiaire de foot : l'équipe de Moyaux demande de réutiliser jusqu'au 20 janvier le terrain de foot.

-Cimetière : 1 dernière journée de désherbage participatif sera proposée en avril 2022. Des plantations de couvre-sol seront effectuées ensuite.

Pour le logiciel cimetière, Patricia Reboux, Dorothee Lecreux et Eric Ruaux vont prendre les sépultures en photos pour les intégrer à la base de données.

Commission environnement : la commission peut se rendre à la réunion de la CALN le 19 janvier 2022 à 18h30 à Hermival les Vaux pour parler du futur de la collecte des déchets

-Annulation du repas de fin d'année pour les étrennes des employés communaux en raison de la crise sanitaire.

-Projet panneaux photovoltaïques : un projet de 4ha sur un terrain privé est en cours. Le conseil municipal demande une présentation du projet par l'entreprise début 2022.

-Adressage : Une mise à jour de toutes les adresses de la commune sur le fichier national a été réalisée courant novembre 2021, en partenariat avec le Conseil Départemental (convention gratuite).

3/ Ecole communale Thierry Le cordier

-Représentant des parents d'élèves au conseil de classe : Mmes Dolias et Eudier, M Panthou

-Les CP-CM sont allés au théâtre le 30/11

-Le spectacle de Noël est annulé, le Père Noël viendra distribuer les cadeaux aux enfants.

-Projets musicaux pour les maternelles,

--Carnaval le 8 avril 2022,

-Piscine : du 10/05 au 16/06/2022

--Classe découverte à St Martin de Bréal (50) fin juin début juillet. La mairie participe à hauteur de 3000 €. Cout total du projet 15 000 €,

-Plantation du Lilas des Indes en souvenir de Brigitte Huet en avril 2022, les anciens élèves seront invités,

-Défi assiettes vides : sur 200 repas, il a été constaté 2 kg de gâchis alimentaire, soit 10 g par enfant et par repas, un résultat excellent,

-Evaluation nationale des CP-CE1 : très bon résultat dans notre école communale. Résultat supérieur au niveau départemental

4/ ECOLE-Subvention association des parents d'élèves

Monsieur le maire informe que l'association des parents d'élèves APE fait face à des difficultés de trésorerie. Le président de l'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle à hauteur de 910€ dont 350€ pour l'année 2021 et 560€ en subvention exceptionnelle.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'attribuer à l'association des parents d'élèves de Courtonne-la-Meurdrac une subvention d'un montant de 910€ pour l'année 2021 (350€ pour l'année 2021 et 560€ en subvention exceptionnelle) à l'article 6574.

5/ Débat sur l'avenir de la Salle des Fêtes

Des travaux importants et urgents doivent être réalisés. Des architectes sont venus et des études sont en cours. Pour des raisons de sécurité, il est décidé la fermeture de la salle jusqu'aux travaux qui s'étaleront de mars à août 2023.

Seules les associations pourront continuer leurs activités mais plus aucun repas ne pourra être organisé.

6/ Achat défibrillateur- point sur l'avancement du groupement de commande avec la CALN

20 communes adhèrent au regroupement d'achat. Tarif du défibrillateur entre 1 500 et 1 800 € (la pose et l'installation sont à la charge de la commune). Une formation est prévue pour les agents, les élus et les responsables des associations.

7/ Urbanisme – dossier en cours

-commission des travaux : réunion le jeudi 16 décembre à 19h.

8/ compte rendu EPCI

CALN : les compétences des haies et aire de camping-cars vont être très certainement redonnées à la commune en janvier 2023.

Gestion des eaux pluviales: La CALN assurera l'entretien et la rénovation des réseaux enterrés en zone urbaine. En contrepartie la commune devra verser une attribution de compensation dont le montant annuel devrait avoisiner 900 € plus un fond de concours de la commune vers l'Agglo à hauteur de 50 % des montants d'investissement.

9/ DM pour l'aide financière à l'acquisition d'un vélo électrique

Cet aide étant prévue, il faut provisionner le compte 20421, par conséquent, une décision modificative est nécessaire :

Dépenses imprévues	article 020	montant -100€
Bien mobiliers, matériels et études	article 20421	montant +100€

10/ Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie-Convention-Mise à disposition d'un agent communal

La convention de mise à disposition d'un agent communal au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie permet à un de nos agents d'assister une entreprise pour l'exécution d'entretien des haies et des bermes

Cette mission représente 210 heures pour l'année, le coût annuel de cette mise à disposition est reversé à la commune en fin d'année civile.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération Lisieux Normandie,

-Autorise monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'année 2021, dans le cadre de la compétence Entretien des haies et des bermes.

11/ BAIL COMMUNAL -Avenant logements communaux

Suite à la mise en route de la chaudière communale le 22 septembre dernier et des réglages effectués dans chaque bâtiment (logements, école, salle des fêtes, mairie) jusqu'à ce jour, Monsieur le maire explique, qu'un avenant aux contrats de locations des logements communaux doit être fait afin de facturer la consommation de chauffage.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'installation d'une chaudière communale mise en fonctionnement le 22 septembre 2021,

Vu la délibération du 08 octobre 2021 fixant le tarif du kilowattheure pour les logements communaux,

-Autorise monsieur le Maire à signer un avenant avec les locataires des logements communaux.

12/ Point sur les investissements 2021

Investissements réalisés : chaufferie réseau secondaire, urne et parois de protection pour le bureau de vote, aspirateurs école et mairie, souffleur, mobiliers l'Essoméric, logiciel cimetièrre, informatique école, épareuse.

Traversée du bourg, défibrillateur, columbarium, fenêtre mairie et rénovation église vont être reportés en 2022.

13/Questions diverses

Hubert Braem : demande le cubage de bois livré : 76m3 ont été livrés.

Claire Sirot : annonce le début du recensement le 10 janvier 2022. Les résidents des maisons secondaires peuvent se faire recenser sur la commune.